

Association musicale de Haute Vilaine

Association loi 1901

Siège :12 rue de Calais, 35690 ACIGNE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 mars 2024

Le 28 mars 2024

À 20h00

Les membres de l'association AMHV se réuniront salle du Moulinet à Acigné en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Président adressée par mail.

L'Assemblée générale sera présidée par Jean-Pierre Chéreau (le "Président de séance"), en sa qualité de Président.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale est le suivant :

- Rapport moral pour l'exercice 2022-2023
- Bilan financier pour l'exercice 2022-2023
- Budget 2023-2024
- Questions diverses.

Les résolutions suivantes seront mises aux voix.

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉOLUTION – Validation du rapport moral

DEUXIÈME RÉOLUTION – Validation du bilan financier pour l'exercice 2022-2023

Le compte de résultat fait apparaître un montant total de recettes de 366 573€ et un montant total de dépenses de 382 956€.

Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un déficit qui s'établit à -16 383€. Les comptes annuels et leurs annexes fournissent toutes les informations complémentaires pertinentes.

Fabrice Guillery, Commissaire aux comptes, certifie les comptes sans réserve avant le vote.

Il est proposé en séance d'affecter le déficit au poste « Report à nouveau ».

TROISIÈME RÉOLUTION – Validation du budget 2023-2024

Le budget prévisionnel anticipe un montant total de recettes de 367 012 € et un montant total de dépenses de 386 759 € ce qui conduirait à un déficit de -19 747 €.

QUATRIÈME RÉOLUTION – Élection des membres du CA

Le Président

Jean-Pierre CHEREAU